

Cheminée en briques



Faitage en métal



Couverture en ardoises



Fenêtre en chien-assis



Éléments techniques



- 1 - J'habite dans une cité
- 2 - Ma maison dans la cité
- 3 - Je souhaite agrandir ma maison en créant une extension
- 4 - Je souhaite agrandir ma maison en créant une annexe
- 5 - Je souhaite restaurer ma façade et isoler ma maison
- 6 - J'ai besoin de créer une ouverture ou d'agrandir une fenêtre
- 7 - Quelles menuiseries choisir pour ma façade ?
- 8 - Quels volets choisir pour ma façade ?
- 10 - Je souhaite installer ou transformer ma clôture

Qu'est-ce qu'une Déclaration Préalable de travaux ou DP ?

- C'est un dossier à déposer en mairie pour obtenir l'autorisation de faire mes travaux.

J'en ai besoin :

- Pour tout projet qui modifie l'aspect extérieur de ma maison : extension de ma maison, création d'une ouverture, changement de fenêtres, remplacement des volets, installation ou changement d'une clôture...
- Pour tous travaux sur des éléments porteurs de ma maison.

Comment ?

- En fournissant un dossier de déclaration préalable à l'autorité compétente (ma mairie) pour obtenir une autorisation.
- Le dossier doit contenir le formulaire spécifique de demande de déclaration et une série de pièces graphiques.

Pour aller plus loin...

Fiche «Les P'tits conseils des CAUE» Pays de la Loire : <https://www.urcaue-paysdelaloire.com/fiches-conseil/>

Plateforme numérique S-PASS : <https://s-pass.org/fr/portail/407/index.html>

CITÉ DE BAUGÉ

TYPE I

SEGRÉ



FICHE PRATIQUE

Je souhaite intervenir sur ma toiture

L'ardoise

L'ardoise est un matériau naturel utilisé en couverture pour tout type de bâtiment, qu'il soit plus "noble" (édifice public, mairie, gare...) ou plus "modeste" (maison). C'est un matériau de **ressource locale**, caractéristique de l'architecture des cités minières du Pays Segréen. La préservation de ce matériau est donc essentielle !

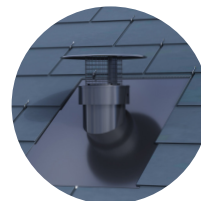
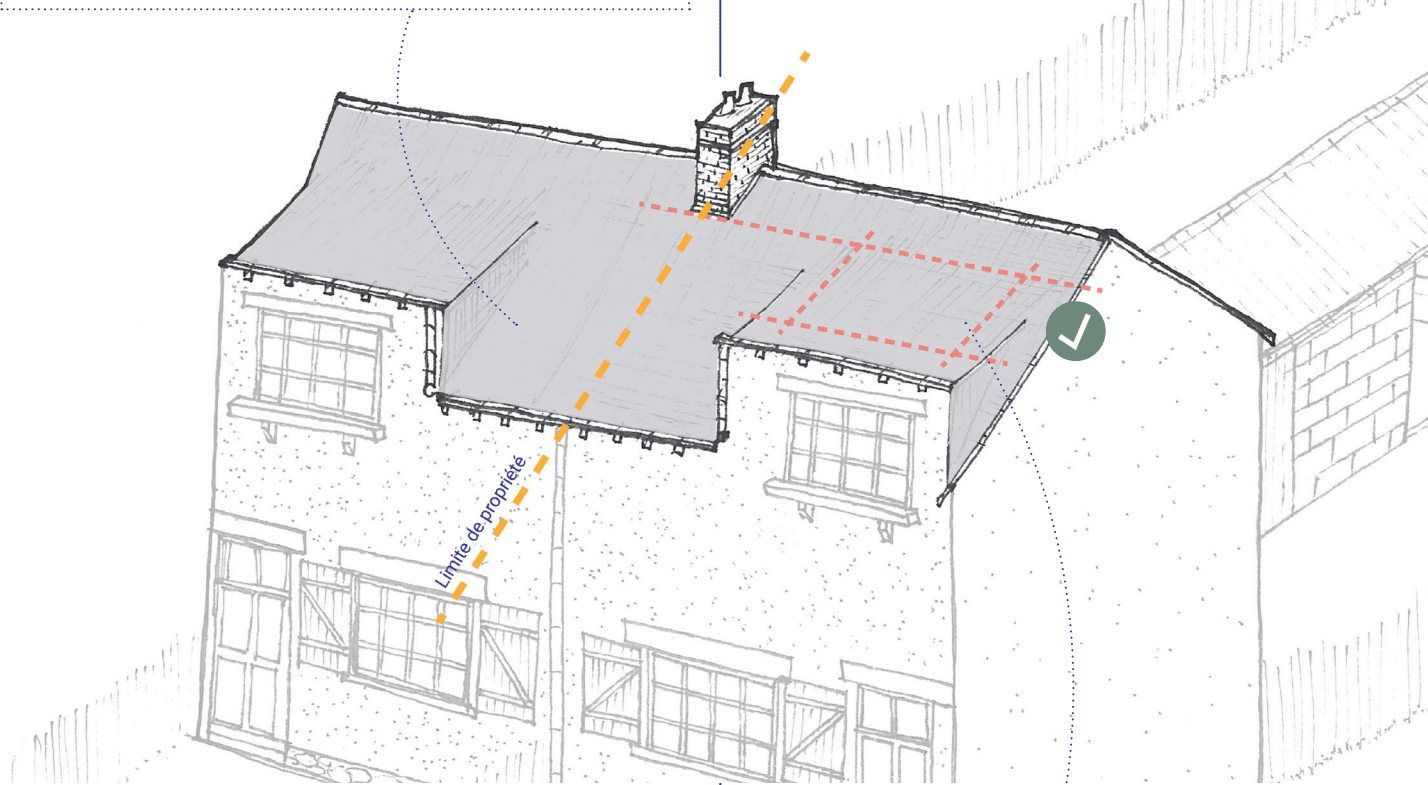
Les couvertures des maisons principales doivent être entretenues, restaurées ou refaites en **ardoises naturelles**, car les matériaux d'imitation ne conservent pas la teinte d'origine.



Des interventions intégrées

Pour la création d'une **ouverture en toiture**, un **modèle encastré** (type vélux) est le plus adapté pour s'intégrer à la toiture. Cependant, le **Code Civil** stipule que pour la création d'une ouverture en vue oblique, la distance minimale avec la limite parcellaire voisine est de **0,60 m**. Ici, sur ce module de maison, il n'y a malheureusement assez de place pour intégrer une ouverture en toiture, excepté dans le cas où quelqu'un serait propriétaire de plusieurs maisons mitoyennes.

Vue oblique* : Il faut tourner la tête pour voir chez le voisin.



Point de vigilance sur les souches de cheminées :

Il est préférable d'éviter l'ajout de cheminées disproportionnées et en maçonnerie enduite (si ce n'est pas le matériau d'origine). Ici, la brique est à privilégier. Attention, la hauteur est réglementée à **0,40m** maximum au dessus du faîtage. Au-delà, les sorties doivent être haubannées.



Pour rester dans une logique de bonne composition de la façade (de la même manière que pour la création d'une ouverture), il est important de veiller à la meilleure association possible des **éléments techniques avec l'existant** :

- Pour une pose de **panneaux solaires** : préférer une intégration sur la moitié supérieure de la toiture, afin d'éviter les coupures de composition avec les ouvertures existantes.
- Pour les **conduits d'extraction/sorties de toit** : privilégier des matériaux discrets (teinte foncée qui se rapproche de l'ardoise) et une implantation la plus possible du faîtage afin de limiter la hauteur (si extraction de fumées).